

## COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION COMMISSION *Données* DU CNIG DU 06/07/2017

**Objet :** Réunion de la commission *Données* du CNIG du 06/07/2017.

**Ordre du jour :**

1. Introduction,
2. Bilan BAN,
3. Groupe de travail GIMeL
4. Groupes de travail DDU & OCS GE
5. Perspectives 2017 : standard CNIG Grace THD,
6. Perspectives 2017 – 2018 : Groupe de travail PCRS et réseaux,
7. Perspectives 2017 – 2018 : vers un standard 3D ?

**Documents joints :**

- Présentations en ligne : [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=640](http://cnig.gouv.fr/?page_id=640)

**Prochaine réunion de la commission :** 21 septembre 2017 (thématique PCRS spécifiquement).

**Liste de diffusion**

Participants – Organisme	
Dominique Caillaud, président	Marie Lambois – IGN Normalisation
Agnès Laure – SHOM	Marie Louise Zambon – IGN DPC
Antoine Darodès – Agence du numérique	Mickael Vadin – Région Grand Est
Ariane Rose – Agence du numérique	Nathalie Marthe-Bismuth – MTES DGALN
Arnauld Gallais – CEREMA	Pascal Lory – IGN CNIG
Benoît Lienard – SOLURIS-Géo17	Pierre-Alban Bonin – CGET
Cedric Ansard – Région Hauts de France	Pierre Nguyen Trong GRDF
Elodie Buard – IGN	Pierre Oisel – Agence du numérique
Florence Naizot – MTES	Pierre Vergez – IGN CNIG
Jean-Yves Chatelier – INERIS	Pierre Vigné – CEREMA
Jérôme Desboeufs – ETALAB	Richard Mitanchey – CEREMA
Loïc Rebours – ENEDIS	Stéphane Mével-Viannay – GéoBretagne
Marc Leobet – MTES DRI MIG	Thierry Jouan – AVICCA

Date	Visa	Nom	Organismes
Relecture	10/07/2017	Les participants.	Commission Données
Validation	21/08/2017	Dominique Caillaud	Président

## **Compte rendu synthétique :**

### **1) Introduction**

Par Pascal Lory : [http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/07/2017\\_07\\_06-CommissionDonnees\\_CNIG-1.pdf](http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/07/2017_07_06-CommissionDonnees_CNIG-1.pdf)

Durant ces quatre dernières années, la commission « données » du CNIG a plus évolué dans l'esprit du décret de 2011 que la lettre du mandat de la commission. La commission « données » du CNIG a pris en compte les besoins exprimés par les utilisateurs relatifs à l'information géographique. Cela a amené la commission à être pragmatique, productrice de livrables demandés : Géo-standards, états des lieux, protocole d'accord, échanges de bonnes pratiques...

Parallèlement, un mode de fonctionnement thématique en phase avec les GT et leurs communautés d'intérêt s'est progressivement imposé. L'organisation a pris de l'ampleur suite à la création ou au rattachement de différents groupes déjà existants mais orphelins de tutelle ad hoc. Ainsi le GT PCRS a été créé en 2013 et les standards issus du GT DDU labellisés CNIG dès 2012. Le GT OCS GE a été rattaché en 2014, et le GT GIMEL relancé en 07/2016.

### **2) Bilan BAN**

Par Elodie Buard et Jérôme Desboeuf : <http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/07/Bilan-BAN-juillet.pdf>

Le produit BAN a pour objectif de constituer un unique référentiel Adresse accessible à tous. La « BAN v1 », en projet, s'appuie sur une infrastructure : une API de gestion (permettant l'appariement des données des partenaires fondateurs ; La Poste/IGN/DGFIP, et la gestion des droits d'accès) et des données Adresse. A l'heure actuelle, seuls les droits d'accès sont à définir,, avant l'ouverture de tests et la diffusion sur un site dédié.

Sa mise en place prend du temps et la complétude reste difficile à atteindre : de nombreux lieux dits sont sans adresse, les localisations ne sont pas assurées, des libellés sont obsolètes, d'autres abrégés. La BAN prévoit une historisation des données. Le cycle de mise à jour, prévu sur 2 ans, n'est pas définitif, car c'est biannuel pour la Poste et hebdomadaire pour la BANO.

Par ailleurs, la convention globale est dépendante d'un « flou » juridique qui existe encore sur le cadre des « services publics » de La Poste. Le handicap de la BAN

semble bien être la question des « HEXACLE », non intégrées au produit ouvert. Par ailleurs les « CEDEX » ne sont pas gérés par la BAN.

Une application contributeur mobile est prévue pour ajouter des adresses. Elle s'appuie sur un outil de synchronisation des Bases Adresses Locales (BAL) utilisées par les collectivités. Ces informations recoupées par d'autres sources seraient intégrées tout en étant proposées aux validations administratives des collectivités. La pertinence de ce processus doit encore faire ses preuves, mais il s'agit de définir des règles de synchronisation pour apporter de la matière (des données identifiées comme telles) à valider sans dépendre entièrement des longs processus de propositions et validations par les communes.

La « BAN v0 », déjà opérationnelle, se présente comme la solution intermédiaire dont les données sont alimentées par le guichet adresse, qui a déjà 2.000 inscrits et intègre environ 3.000 propositions modificatives par mois.

⇒ **Il est rappelé la dénomination des rues et des places publiques appartient au conseil municipal, le Maire tient de ses pouvoirs généraux de police le droit de contrôler les dénominations de toutes les voies et d'interdire celles qui seraient contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Cette responsabilité des maires est à articuler avec les contributions citoyennes envisagées.**

⇒ **Il est noté que le produit BAN gagnerait à être documenté pour être plus accessible à tous.**

### **3) Bilan du groupe de travail GIMeL**

Par **Nathalie Marthe-Bismuth** et **Pierre Vigné** : [http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/07/2017\\_07\\_06\\_GIMeL\\_version\\_complete.pdf](http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/07/2017_07_06_GIMeL_version_complete.pdf)

Quatre sous-groupes ont été lancés dès le début du Groupe de travail :

- 2 Sous-groupes « besoins » et « limites règlementaires » : 100 données socles ont été identifiées, dont 25 règlementaires. Un tableau a été créé à cet effet, en cours de vérifications. Une grosse dépendance entre ces données a été observée. Les priorités ont été définies en faveur des objets suivants :
  - Laisse de haute mer (préalable à un trait de côte à usage administratif)
  - Laisse de basse mer (préalable à la ligne de base normale)
  - Limites et zones administratives des ports maritimes (constituant le DPM artificiel),
  - Limites et zones des compétences des représentants de l'Etat en mer,

- Limites et zones relatives à la réglementation de la pêche maritime
- Le sous-groupe carroyage a pour objectif que des analyses conjointes puissent être opérées à partir d'un carroyage de largeur égale à une minute d'angle, compatible INSPIRE et généralisable à 3 minutes. Un guide d'utilisation est aussi en cours de création.
- Le sous-groupe « trait de côte » a identifié deux macros usages : un trait de côte à usage administratif (limite terre/mer) et des marqueurs de position. Un questionnaire « utilisateurs » a été envoyé à 28 membres dont les réponses seront synthétisées et permettront l'écriture de spécifications au plus près des usages. Le sous-groupe projette pour ces données un statut « open data » et réflexion quant aux modalités de mise à jour.
- Un 5ème et nouveau sous-groupe sera constitué début 2018 sur les ortho photographies Littoral. Un pilote financier est recherché.

⇒ **Le président rappelle qu'il est difficile de standardiser lorsqu'on part des usages. Il ne faut pas mêler données métier et standards. Arriver à 2 ou 3 standards pour couvrir 80% des usages est un bon objectif, d'autant que les 20 % qui restent sont le plus souvent marginaux.**

#### **4) Bilan des groupes de travail DDU et OCS GE**

Par **Arnauld Gallais** : [http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/07/170704 Pr%C3%A9sentation GT CNIG DDU et OCSGE 170706.pdf](http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/07/170704_Pr%C3%A9sentation_GT_CNIG_DDU_et_OCSGE_170706.pdf)

Les sujets urbanisme et occupation du sol sont traités séparément mais constituent deux visions complémentaires du territoire. Les deux groupes de travail sont pilotés par la même équipe DGALN et CEREMA, sur la base de deux mandats actualisés fin 2016 définissant leurs axes de travail. Dans chacun des groupes de travail, « Dématérialisation des Documents d'Urbanisme » et « Occupation du Sol à Grande Echelle » (GT DDU et GT OCSGE), ces axes de travail ont été répartis sur quatre sous-groupes.

- **DDU**

Le GT DDU compte désormais plus de dix ans d'existence. Le contexte réglementaire (le code de l'urbanisme) est en constante évolution et le Géoportail de l'urbanisme (GPU) émerge en tant que plate-forme nationale pour l'urbanisme, impulsant une forte dynamique.

L'activité du GT DDU est actuellement répartie sur quatre sous-groupes :

- 1- Révision du standard PLU/PLUi/CC suite à la réforme du code de l'urbanisme,
- 2- Standardisation des Plans de Sauvegarde et Mise en Valeur (PSMV),
- 3- Révision du standard SUP,
- 4- Révision des consignes de saisie de métadonnées (CSMD).

L'activité 2017 est marquée par la révision du standard PLU/PLUi/CC. Le projet de standard CNIG v2017 prend en compte l'ensemble des prescriptions prévues par la réforme du code de l'urbanisme. Il a été révisé sous le contrôle des bureaux métiers des ministères, en cohérence avec le projet GPU, en prenant également en compte les souhaits exprimés par la communauté des utilisateurs et les améliorations visées par le GT CNIG DDU depuis la dernière version validée du standard (v2014).

Les consignes de saisie de métadonnées pour les documents d'urbanisme et les SUP sont révisées simultanément. Il s'agit de les détailler, les rendre plus cohérentes, et les actualiser en suivant l'évolution des consignes INSPIRE, afin notamment d'harmoniser le catalogage des documents d'urbanisme dans les IDG, dont en particulier le GPU.

Le projet de révision du standard PLU/PLUi/CC et des consignes de saisie de métadonnées est actuellement en cours de relecture auprès des acteurs techniques (COVADIS, MIG, Projet GPU, IGN, Bureaux métier, CEREMA, etc.) et il sera suivi d'un appel à commentaires CNIG en septembre, en vue d'une validation en Commission Données du CNIG de fin d'année.

Le GT CNIG DDU travaille également au chantier de standardisation détaillée des PSMV (chantier en attente de la validation par le Ministère de la Culture de la légende nationale des PSMV) et à la révision du standard SUP. Celle-ci prendra en compte une nouvelle nomenclature des catégories de SUP suite à l'actualisation prévue du décret de 1987 désormais obsolète, et il devra permettre l'accès au zonage réglementaire pour certaines catégories de SUP.

- **OCSGE**

Le GT OCSGE a redémarré fin 2016 après une interruption de 18 mois. Le contexte réglementaire est moins prégnant que l'urbanisme, mais le contexte technique offre des opportunités, notamment du fait de l'accroissement de l'offre de diffusion des images satellitaires.

Cependant, des approches territoriales variées, initiées à des périodes différentes, ainsi que l'absence de réglementation contraignante et de plate-forme d'intégration

nationale ont entraîné une faible appropriation du standard CNIG OCS GE par la communauté des utilisateurs.

Le GT OCSGE voit son activité également répartie sur quatre sous-groupes :

1- Amélioration du standard : réflexions sur les évolutions du standard et de sa nomenclature. Ce sous-groupe lancera prochainement un sondage auprès des utilisateurs au sujet du caractère obligatoire/optionnel des dimensions « caractéristique » et « morphologie » de la nomenclature 4D actuelle (couverture, usage, caractéristique, et morphologie), ainsi que de sa profondeur de niveaux.

2- Mise à jour du référentiel, ainsi que des nouveaux millésimes : animé par le projet OCS de l'IGN, des propositions de mise à jour et de constitution de millésimes sont actuellement testées par les utilisateurs.

3- Indicateurs : apport de l'OCS aux besoins en indicateurs au niveau national et local : des premiers apports méthodologiques ont été constitués.

4- Accompagnement, suivi, promotion du standard : le sous-groupe a réalisé une première cartographie de l'état de disponibilité et de spécification de l'OCS sur le territoire.

Les prescriptions nationales OCSGE du CNIG ont été élaborées avec des utilisateurs nationaux et locaux, définissant des principes d'emboîtement entre les niveaux, des seuils minimaux de saisie, la distinction en 2 dimensions : couverture et usage. Elles ont été mises en œuvre par deux régions en partenariat avec l'IGN et avec parfois également leur mise à jour. Certaines régions ont également élaboré des spécifications locales afin de répondre à leurs besoins souvent antérieurement à l'OCS-GE.

La fusion des régions a eu pour conséquence la mise en œuvre d'une démarche de concertation sur les besoins en matière de BD OCS avec le niveau local, ce qui avec une éventuelle recomposition des plateformes régionales a donné le sentiment d'une participation moindre du niveau régional aux groupes de travail.

La commission constate que la faible appropriation de l'OCS-GE par les régions montre que les besoins recueillis à l'époque ne correspondent plus à ceux actuels. Elle s'interroge sur l'intérêt de continuer ces travaux en son sein. Elle propose qu'une nouvelle définition des besoins soit lancée, par exemple en s'appuyant sur des exigences réglementaires fédératrices qui requerraient un petit nombre d'indicateurs.

L'IGN poursuivra son engagement dans les travaux. En parallèle, il travaille avec le SOeS et l'AAE, afin de mutualiser les travaux de production de « Corine Land Cover », et de contribuer à la définition et à la production d'une description nationale de l'occupation du sol.

⇒ **GT DDU : prochain appel à commentaires sur les standards d'urbanisme, en vue d'une validation à la Commission Données CNIG de fin d'année.**

⇒ **Le président propose au GT OCSGE de réunir les acteurs des SRADET (La loi NOTRe a créé l'obligation pour les régions de produire un schéma prescriptif de planification, dénommé schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, SRADET) pour avancer sur la connaissance des besoins en indicateurs, seul point pouvant encore motiver une harmonisation entre les régions au niveau de la grande échelle.**

## **5) Perspective 2017 : propositions pour un standard CNIG Grace THD**

Par **Thierry Jouan** : [http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/07/170706\\_CNIG\\_DIA\\_AVICCA\\_GraceTHD.pptx.pdf](http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/07/170706_CNIG_DIA_AVICCA_GraceTHD.pptx.pdf)

La démarche MTHD – AVICCA d'aujourd'hui consiste à solliciter le CNIG pour labelliser une nouvelle version du standard Grace THD, puisqu'il est plus pertinent pour cela que la COVADIS au vu des acteurs impliqués : collectivités et opérateurs. Pour l'AVICCA il apparaît important d'avoir un double label COVADIS / CNIG durant une phase transitoire afin de ne pas déstabiliser les acteurs.

En 2013, un plan a été lancé par le gouvernement, afin de couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022. Il a prévu pour cela de mobiliser 20 Mds€ en 10 ans partagés entre les opérateurs privés, les collectivités et l'État. La dynamique est aujourd'hui lancée avec un nombre important de projets (RIP 2G) portés par les collectivités.

L'accroissement du nombre d'acteurs engagés dans ces procédures (privés et publics) a nécessité la définition de règles communes afin d'assurer l'homogénéité et l'exploitabilité des réseaux déployés sur le long terme. Parmi ces règles, l'interopérabilité des données créées dans le cadre de ces déploiements est apparue comme étant un des éléments essentiels.

Fort de ce constat, et dans la suite de l'initiative de la région Aquitaine de création du modèle Gr@ce, l'AVICCA a fédéré les collectivités les plus en avance sur le sujet afin d'étudier les modifications à apporter au modèle pour l'adapter aux réseaux FTTH. Cette étude s'est déroulée sur l'année 2015 et a abouti à la création puis la validation par la COVADIS du modèle de données Grace THD : Géostandard ANT v2.0.

Depuis janvier 2016, le modèle est en exploitation. L'AVICCA assure le portage de la démarche et sous-traite à un groupement d'entreprises le maintien en conditions opérationnelles et la poursuite du développement des fonctionnalités du modèle. Les

demandes d'évolution déposées par la communauté d'utilisateurs ont été instruites et feront l'objet d'une prochaine version de Grace THD v2.1.

⇒ **La proposition de création d'un groupe de travail CNIG Grace THD est acceptée. Le Ministère de la transition écologique et solidaire MTES annonce qu'il financera comme à l'accoutumée les actions autour de ce groupe de travail et notamment son secrétariat technique.**

⇒ **Concernant les aspects formels, un mandat est à rédiger et à proposer à la commission « données » par le secrétariat technique du GT THD (Richard MITANCHEY, CEREMA).**

Le déploiement du très haut débit est contraint par des délais très courts puisqu'il s'agit de couvrir tout le territoire en 3 ans. Il est très lié à la problématique de la localisation du local de l'abonné par un identifiant unique de surcroît facile à mémoriser par l'habitant. Or, 40 % du territoire national n'est pas pourvu d'adresses postales. De plus, sans HEXACLE, la BAN est plus difficilement utilisable. Or les connections des câblages THD doivent être facilement localisables. Le risque est grand qu'une entreprise nord-américaine « impose » de fait son standard d'adressage. Pour éviter d'en arriver là, deux solutions alternatives sont à étudier :

- L'adresse par localisation sur une grille, poussée par la MIG, où quelques caractères de type code postal correspondent à un carreau. Ainsi, 6 caractères correspondraient à un carreau de 10 m de côté, suffisant pour les besoins de la THD. Christian QUEST, d'ETALAB, a développé un démonstrateur. Ainsi, telle maison d'un hameau de Haute-Loire correspond sans ambiguïté au code : XFPDH63 visible ici : [http://www.geonym.fr/visu/#19/45.39899/3.44836.\\$\\*](http://www.geonym.fr/visu/#19/45.39899/3.44836.$*)
- L'adresse par ses coordonnées géographiques, puisque la géolocalisation par smartphone se généralise à tous les niveaux de notre société.

## **6) Perspective 2017-2018 : groupe de travail PCRS et réseaux**

**Par Loïc Rebours.**

Une V2 beta du Géo standard a été élaborée ces derniers mois. Elle intègre le maximum de remarques/propositions reçues – en particulier celles des sous-groupes « Test d'implémentation vecteur » et « Composante Image ». L'appel à commentaire est en cours et se termine le 23 juillet 2017. Les cas d'utilisation ont été retravaillés et simplifiés dans un souci de clarification (fonction de production et fonction de gestionnaire PCRS). Une commission des « données » spécifique examinera cette V2 du standard PCRS le 21 septembre 2017.



Le président rappelle qu'il y a 2 visions du PCRS : l'une "voirie" pour les collectivités et l'autre "réseau" pour les gestionnaires. Si ces derniers peuvent se satisfaire de financer uniquement pour localiser leurs réseaux, le « PCRS voirie » offre aux collectivités des perspectives beaucoup plus importantes de rentabilité.

Au nom de son ministère, Marc LEOBET recommande qu'une réflexion soit menée dans le GT concernant l'arrivée dans le paysage de GALILEO. En effet, la traçabilité du signal GALILEO pourrait garantir la précision demandée et permettre en milieu rural de se satisfaire d'un fond de plan de précision moindre (des ortho photos de 45cm de pixel pourraient notamment suffire).

Par ailleurs, une réunion d'un sous-groupe de travail PCRS/GP4 DT DICT, visant à traiter de la nature du format des plans des réseaux fournis en réponse au DT-DICT (format vectoriel pour partie) et par conséquent la définition d'un géo-standard des réseaux pour cet usage, se tiendra le 13 septembre prochain. La question de la définition d'un géo-standard des réseaux sera donc à aborder au niveau du CNIG dans les mois à venir. Les travaux sur l'urbanisation menés pour la COVADIS par Richard MITANCHEY pourraient s'avérer utiles et pertinents pour ce sous-groupe.

## **7) Perspective 2017-2018 : vers un standard 3D ?**

**Par Marie Louise Zambon.**

À l'origine, plutôt destinées à des usages de type communication, les maquettes numériques 3D voient dorénavant leurs utilisations se développer et se diversifier dans les domaines de la médiation urbaine, de l'aide à la décision et de la simulation prédictive : urbanisme, droits des sols, patrimoine, risques naturels, énergie, réseaux, voirie, circulation, sécurité, éclairage public, espace vert, aménagement, climat, etc., sont autant de secteurs qui sous-tendent des services d'analyse avancée des données 3D mais qui disposent de spécificités métiers fortes.

Ainsi, il semble nécessaire de pouvoir travailler sur un référentiel géographique tridimensionnel partagé, tant aux niveaux local que national, et utilisé en appui des politiques publiques. Entre 2015 et 2016, l'IGN a conduit des travaux qui ont abouti à une première ébauche de spécifications d'un référentiel 3D national, en partenariat avec des collectivités locales. Des échanges ont également eu lieu avec le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) qui a pour mission de garantir la qualité et la sécurité des bâtiments, est impliqué dans les projets de constructions ou de rénovations urbaines, soutient le plan de transition numérique du bâtiment et est intéressé par la complémentarité de la description multi échelle du territoire (du bâtiment au territoire).

⇒ **Il est proposé à la Commission Données d'investiguer l'intérêt de créer un GT Géo standard 3D. Le CSTB et l'IGN feront des propositions lors d'une prochaine commission des « données ». Ce principe est retenu.**

En 2015, un GT « Villes et territoires innovants » de la commission « animation territoriale » du CNIG avait été proposé. Le GT s'est réuni une première fois, mais aucune suite n'a été donnée. Peut-être l'ambition du GT était-elle trop grande et le pilotage du GT trop lourd pour un acteur local.

Le président rappelle qu'il faut une cohérence entre la 3D et la 2D.